

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération n° BC-2026-021

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20260922-BC_2026_021-DE

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-deux septembre à dix-huit heures
Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud
PFEFFER.
Date de convocation : 15 septembre 2026

Nombre de membres :

En exercice 16
Présents 13
Votes 15

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Yves GOUGNE, Olivier BIAGGI, Jean-Pierre CID,
Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Luc CHAVASSIEUX, Christèle CROZIER, Morena-
Alina GARCIA, Bruno FERRET, Mélanie TRAVIER, Coralie TRICHARD

ABSENT / EXCUSE :

Marc COSTE

PROCURATIONS :

Dorothée RODRIGUES donne procuration à Coralie TRICHARD
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Yves GOUGNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien BREUZIN

AMENAGEMENT

**Demande de
subvention au titre du
Fonds vert pour des
projets en matière de
mobilités, de transition
énergétique et
d'agriculture**

Rapporteurs : Monsieur Arnaud SAVOIE, Vice-Président délégué aux Mobilités,
Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances et aux Moyens
Généraux et Monsieur Bruno FERRET, Vice-Président délégué à l'Agriculture

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Mornantais validés par
arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 en date du 24 septembre 2024 et
notamment ses compétences en matière de Protection et mise en valeur de
l'environnement, et Mobilité,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la
croissance verte,

Vu la délibération n°9/2020 en date du 19 février 2020 du Syndicat de l'Ouest
Lyonnais concernant l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Ouest
lyonnais,

Vu la délibération n° CC-2020-018 du Conseil Communautaire du 10 mars 2020
approuvant le Plan Vélo du Pays Mornantais,

Vu la délibération n° CC-2021-010 du Conseil Communautaire du 6 avril 2021
approuvant le programme partagé et solidaire de transition écologique du Pays
Mornantais,

Vu la délibération n° CC-2026-060 du Conseil Communautaire du 31 mars 2026
donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver les demandes de
subvention et solliciter les différents organismes partenaires de la communauté
pour les actions relevant du domaine de ses compétences,

Vu l'avis favorable de la commission d'instruction « Aménagement du territoire et
Transition écologique » du 25 août 2026,



La Copamo est une collectivité engagée dans une démarche de transition écologique utile pour les habitants et vertueuse pour le territoire.

Le Fonds vert est un dispositif de soutien financier de l'État destiné à accélérer la transition écologique des territoires.

La commission Aménagement du territoire et Transition écologique propose l'approbation des demandes de soutien financier de l'Etat pour les actions suivantes, éligibles au Fonds vert :

- *Fonds vert « Développement des mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses »*

Il s'agit d'un dispositif porté par l'État visant à soutenir les collectivités dans la mise en œuvre de solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle, afin de favoriser les déplacements durables, réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer l'accessibilité des territoires.

1. Liaison cyclable Taluyers-Mornant

Cette opération consiste en la création d'un itinéraire cyclable sécurisé entre les communes de Taluyers et de Mornant sur un linéaire d'environ 2,8 kilomètres, constituant l'un des axes prioritaires du Plan Vélo communautaire et le dernier maillon de ce réseau structurant.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à :

- Dépenses éligibles : 100 000 € HT ;
- Aide Fonds vert sollicitée : 50 000 € ;
- Autofinancement Copamo : 50 000 € HT.

2. Déploiement du jalonnement cyclable communautaire - Phase 2

Après une première phase ayant permis le jalonnement de 40 kilomètres d'itinéraires cyclables sur les communes du nord du territoire, la Copamo souhaite réaliser une seconde phase portant sur les communes du sud afin d'atteindre un réseau cohérent et continu de 80 kilomètres jalonnés.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à :

- Dépenses éligibles : 100 000 € HT ;
- Aide Fonds vert sollicitée : 50 000 € ;
- Autofinancement Copamo : 50 000 € HT.

- *Fonds vert « Plan Climat Air Energie Territorial »*

Ce fonds a pour objet de soutenir les actions inscrites dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) élaboré par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, document de planification stratégique visant à lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air et favoriser la transition énergétique à l'échelle locale.

3. Installation de batteries de stockage pour les ombrières du centre aquatique

L'objectif de cette action est d'optimiser l'autoconsommation de l'énergie photovoltaïque produite par les ombrières du centre aquatique grâce à un stockage énergétique.



Le projet consiste à installer des batteries en sortie immédiate des panneaux afin de stocker le surplus produit en journée et l'utiliser la nuit pour faire fonctionner notamment les systèmes de filtration de l'eau et de l'air.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à :

- Dépenses éligibles : 130 000 € HT ;
- Aide Fonds vert sollicitée : 80 000 € ;
- Autofinancement Copamo : 50 000 € HT

4. Actions de valorisation des produits agricoles locaux et des agriculteurs

L'ambition est pouvoir décliner dans ce mandat des actions concrètes pour favoriser une alimentation locale, saine et durable au bénéfice des habitants et des agriculteurs locaux. Il est notamment prévu de lancer une campagne de communication « ludique », « fédératrice » et « incarnée » autour des productions agricoles locales, des points de vente et des savoir-faire des agriculteurs du territoire. Elle se décline en de nombreuses actions, dont les suivantes :

- La réalisation d'une revue de territoire de valorisation des productions et des points de vente, brochant des portraits des agriculteurs du territoire ;
- La réalisation d'un film et l'organisation d'un pique-nique géant pour faire découvrir les produits locaux aux habitants.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à :

- Dépenses éligibles : 36 600 € HT ;
- Aide Fonds vert sollicitée : 25 620 € ;
- Autofinancement Copamo : 10 980 € HT.

Où l'exposé de ses rapporteurs et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le 28 SEP. 2026

Notifié ou publié
le 28 SEP. 2026

Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

APPROUVE les demandes de subvention au titre du Fonds vert "Développement des mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses" pour les projets de liaison cyclable Taluyers-Mornant, jalonnement cyclable Phase 2, et au titre du Fonds vert "PCAET" pour les projets de batteries de stockage au centre aquatique et de valorisation de l'agriculture,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention, à signer tous documents afférents à ces demandes et à accomplir toutes les démarches nécessaires à leur exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

RENAUD PFEFFER

Le secrétaire de séance,

Fabien BREUZIN



PUBLIE LE 28 SEPTEMBRE 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT